



Conférence sur le climat: le Conseil fédéral approuve le mandat de la délégation suisse

Berne, 21.09.2018 - Le Conseil fédéral a défini le mandat de la délégation suisse en vue de la prochaine conférence sur le climat qui se tiendra du 3 au 14 décembre 2018 à Katowice (Pologne). La communauté internationale devrait y adopter les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. La Suisse s'engagera en faveur de directives robustes qui garantissent une application efficace de l'accord.

Dès 2020, l'Accord de Paris sur le climat engage tous les États à agir pour protéger le climat en fonction de leur responsabilité et de leurs moyens. Les États sont tenus de formuler chaque cinq ans un objectif plus ambitieux de réduction des émissions, de prendre des mesures pour l'atteindre et de rendre compte des progrès réalisés. L'accord comprend également des dispositions sur l'adaptation au réchauffement climatique et sur les mesures de soutien, telles que le financement et le transfert de technologies. Lors de la 24^{ème} conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 24), les États devraient adopter les règlements concrets sur ces points (Paris Rulebook).

Dispositions uniformes pour toutes les Parties

Conformément au mandat adopté par le Conseil fédéral le 21 septembre 2018, la délégation suisse s'engagera en faveur de l'adoption de règles robustes et détaillées garantissant une mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris. Elle soutiendra notamment la mise en place de dispositions uniformes pour toutes les

Parties concernant la description de l'objectif de réduction national, l'annonce du renforcement de ce dernier chaque cinq ans et le décompte des émissions et des réductions réalisées.

La Suisse s'impliquera également en faveur de réglementations contraignantes pour ce qui est du décompte des réductions d'émission réalisées à l'étranger. Celles-ci ne doivent être ni comptabilisées plusieurs fois ni avoir d'effets négatifs sur l'environnement. Au regard du financement, la Suisse soutiendra des recommandations visant à augmenter la transparence quant aux moyens engagés.

Dialogue des ministres sur les mesures supplémentaires

La conseillère fédérale Doris Leuthard participera à la rencontre des ministres qui aura lieu à la fin de la conférence. Dans le cadre du Dialogue de Talanoa, ces derniers s'entretiendront sur les moyens de combler la lacune existante entre les objectifs actuels de réduction des États et l'objectif global de contenir le réchauffement bien en deçà de 2 degrés, voire à 1,5 degré. Les ministres tiendront compte notamment du rapport du groupe d'experts sur le climat (GIEC) qui sera publié en octobre prochain et qui porte sur les conséquences d'une limitation du réchauffement à 1,5 degré et sur les trajectoires de réduction des émissions nécessaires pour atteindre cet objectif. Conduite par l'Ambassadeur Franz Perrez, chef de la division Affaires internationales de l'Office fédéral de l'environnement, la délégation suisse de négociation compte une quinzaine de personnes et trois représentants des milieux économiques et de la protection du climat.

Adresse pour l'envoi de questions

L'Ambassadeur Franz Perrez, chef de la division Affaires internationales, OFEV, tél. +41 79 251 90 15
Section Médias, OFEV, tél. +41 58 462 90 00

Liens

[COP24](#)

[Politique climatique de la Suisse](#)

Auteur

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

Office fédéral de l'environnement OFEV

<http://www.bafu.admin.ch/fr>

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

✉ [Contact](#)

<https://www.bafu.admin.ch/content/bafu/fr/home/documentation/communiqu%C3%A9/anzeige-nsb-unter-medienmitteilungen.msg-id-72239.html>